



# C.S.P.C.Q.P.

CONFERENCE SUISSE DES  
PRESIDENTS CANTONAUX DE QUILLES SUR  
PLANCHES



## REGLEMENT DU SECRETARIAT DES CHAMPIONNATS SUISSES (Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023)

1. Le secrétariat est assuré par la fédération organisatrice qui se charge de l'instruction des secrétaires.
2. Le secrétaire de jeu commande la jouerie du premier coup de boule au dernier. Il est compétent pour prendre des sanctions contre les joueurs ou clubs ne respectant pas les heures de jouerie ou se comportant d'une manière anti-sportive.
3. Le secrétaire de jeu veillera à ce que le joueur ne soit pas dérangé durant la jouerie.
4. Le marquage au tableau noir est recommandé, mais pas obligatoire.
5. Les coups nuls sont marqués d'une croix et encerclés.
6. En cas de litige, le secrétaire de jeu tranche immédiatement. S'il y a contestation ou mauvaise foi, il prendra des témoins et fera un rapport au comité de sa fédération.
7. En cas de désordre ou d'indiscipline de la part de joueurs ou de spectateurs, le secrétaire avisera le patron de l'établissement afin de faire régner l'ordre selon la convention qu'il a signée avec la fédération organisatrice.
8. Le secrétaire de jeu fait le total des 30 coups de boule et signe chaque résultat. Il inscrit le résultat dans le cahier de jouerie.
9. Une personne supplémentaire se trouvera sur le dernier jeu afin de contrôler chaque fiche de jouerie individuelle. Elle fera signer sa fiche par le joueur concerné et tiendra à jour les classements de la compétition.
10. Le secrétaire de jeu est responsable du débranchement de la sonnerie et des figures ainsi que des appareils automatiques dans le local. Il fera placer chaque jour un linge propre sur le jeu.
11. Tous les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par la fédération organisatrice pour le maintien et la sauvegarde de l'esprit sportif dans nos compétitions.

**La Présidente VD**  
*Patricia Buchs*

**Le Président FR**  
*Laurent Deschenaux*

**Le Président VS**  
*Stefan Hug*